

Le banc solaire vous fera-t-il la peau... ... ou son utilisation est-elle sans danger ?



La question n'est pas nouvelle. En 2006 déjà, le Comité scientifique des produits de consommation avait émis un avis sur les effets biologiques du rayonnement ultraviolet (UV) provenant des bancs solaires. Dans cet avis, le comité indiquait que l'utilisation de dispositifs de bronzage à rayons ultraviolets était susceptible d'augmenter le risque de mélanome malin de la peau et éventuellement de mélanome oculaire, et recommandait que les jeunes de moins de 18 ans évitent le banc solaire.

Quelques années plus tard, en 2009, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé l'utilisation de dispositifs de bronzage à émission d'ultraviolets comme cancérogène pour l'homme.

À la lumière d'éléments nouveaux, la Commission européenne a demandé au Comité scientifique des risques sanitaires, environnementaux et émergents (SCHEER) d'actualiser son avis précédent sur ce sujet.

→ LES BANCS SOLAIRES N'ONT-ILS PAS RÉSISTÉ À L'ÉPREUVE DU TEMPS?

L'étendue des connaissances concernant le lien entre les cancers de la peau et le rayonnement a augmenté au fil du temps. Existait depuis les années 70, les bancs solaires semblent avoir un bon historique quant à leur utilisation. Cependant, les conséquences, suite à l'utilisation des bancs solaires, peuvent mettre des années à apparaître, affectant les personnes bien longtemps après.

→ QUE FAUT-IL RETENIR DES NOUVELLES DONNÉES DISPONIBLES?

On dispose aujourd'hui de suffisamment de données recueillies sur une longue période pour savoir que l'utilisation du banc solaire est responsable d'une proportion considérable de cancers cutanés mélanomateux ou non, ainsi que d'une grande partie des mélanomes survenant avant l'âge de 30 ans.

En Europe, sur 63942 nouveaux cas de mélanomes diagnostiqués chaque année, 3500 sont susceptibles d'être liés à l'utilisation des bancs solaires, avec une proportion de 68% de femmes.

→ LES CANCERS DE LA PEAU IMPUTABLES À L'UTILISATION DU BANC SOLAIRE SONT-ILS NOMBREUX?

En Europe, environ 500 femmes et 300 hommes pourraient mourir chaque année d'un mélanome consécutif à l'utilisation de

bancs solaires.

L'utilisation du banc solaire dans la population en général, entraîne une augmentation importante du risque de mélanome. Cette augmentation est supérieure à 15 %, la plus grande partie du risque étant concentrée sur les personnes qui ont commencé à faire du banc solaire avant l'âge de 35 ans (+ 75 %). Ce risque est proportionnel au nombre et à la fréquence des séances

→ TOUT LE MONDE EST-IL EXPOSÉ AU RISQUE, OU SEULEMENT LES PERSONNES AYANT LA PEAU TRÈS CLAIRE ET SENSIBLE?

L'utilisation de dispositifs de bronzage à rayons ultraviolets est déconseillée pour tout le monde, mais surtout pour les personnes qui ont la peau claire ou des taches de rousseur, des grains de beauté atypiques ou nombreux, ou encore des antécédents familiaux de mélanome.

→ LE BANC SOLAIRE AIDE-T-IL L'ORGANISME À PRODUIRE DE LA VITAMINE D?

Oui mais il n'est pas nécessaire de faire du banc solaire pour augmenter le niveau de vitamine D dans l'organisme, même en hiver. L'exposition des mains et du visage en plein air pendant environ 15 minutes par jour, même par temps nuageux, associée à une alimentation équilibrée, devrait apporter un niveau suffisant de vitamine D. En cas de carence, des compléments alimentaires peuvent être pris.

→ N'EST-IL PAS PLUS SÛR DE PRÉPARER SA PEAU AU SOLEIL EN FAISANT DU BANC SOLAIRE, AU LIEU DE RISQUER DES COUPS DE SOLEIL?

Il est nécessaire d'éviter les coups de soleil, qui augmentent le risque de cancer de la peau. Aucune preuve scientifique ne corrobore l'idée qu'il est sûr de «préparer» sa peau au bronzage. On peut subir une exposition excessive au rayonnement ultraviolet en utilisant un banc solaire, de la même manière qu'en se mettant au soleil.

Tant le banc solaire que le rayonnement du soleil peuvent entraîner le développement d'un cancer de la peau, et tous deux accélèrent le photovieillissement. Il est bénéfique de sortir au grand air, mais il vaut toujours mieux éviter de s'exposer au soleil pendant les heures les plus chaudes. Si cette exposition est inévitable, il faut porter des vêtements appropriés et des lunettes de soleil, et

appliquer une protection solaire sur la peau.

Même une utilisation occasionnelle augmente le risque de cancer de la peau, surtout si cette exposition a lieu avant l'âge de 30 ans.

→ QUELLE EST LA CONCLUSION DE CET AVIS?

Le rayonnement ultraviolet, incluant celui provenant des bancs solaire, est considéré comme un agent cancérogène c'est-à-dire, capable de déclencher et de faire évoluer un cancer.

Le SCHEER conclut :

- qu'il est clairement prouvé que l'exposition au rayonnement ultraviolet (UV) provenant des bancs solaires est responsable de différents cancers de la peau (mélanome cutané, un carcinome à cellules squameuses et un carcinome basocellulaire) ainsi que du mélanome oculaire ;
- qu'il n'existe pas de seuil de sécurité en ce qui concerne l'exposition au rayonnement ultraviolet (UV) provenant des bancs solaires.

Les consommateurs devraient être pleinement informés des risques liés à l'utilisation de bancs solaires à des fins cosmétiques et, s'ils font le choix de les utiliser alors qu'ils en comprennent les risques, de prendre des précautions. Ceux qui tiennent réellement à protéger leur santé auraient intérêt à éviter complètement toute séance de banc solaire, surtout s'ils sont âgés de moins de 30 ans, ont des antécédents familiaux de mélanome et/ou ont la peau claire ou des taches de rousseur.

Cette fiche d'information se fonde sur l'avis indépendant du Comité scientifique des risques sanitaires, environnementaux et émergents (SCHEER) : "Biological effects of ultraviolet radiation relevant to health with particular reference to sunbeds for cosmetic purposes".

Novembre 2016

Cet avis est disponible à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/health/scientific_committees/scheer/opinions/index_en.htm